

**CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DU DROIT DE VOTE DES MEMBRES DES
PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC**

M^e Hugo Cyr

Doyen

Faculté de science politique et de droit

UQÀM

Présentation de la séance et de

M^e Wina Sioui, LL. B.

Avocate-conseil

En mon nom personnel, je tiens à souligner que les terres sur lesquelles nous nous trouvons font partie d'un territoire ancestral qui a longtemps servi de lieu de rencontre et d'échange entre les peuples autochtones. J'honore, je respecte, je reconnais ces nations qui n'ont jamais cédé leur territoire ni leur autorité sur les terres et les eaux sur lesquelles nous nous réunissons aujourd'hui.

Cela dit, nous tenons à faire en sorte que l'UQÀM soit une terre d'accueil et de partage où chacune et chacun saura se réaliser et, comme nous y invite à le faire la Commission de vérité et réconciliation. Aujourd'hui, comme dans des moments solennels, je vous invite à reconnaître avec humilité l'appel permanent de l'histoire et le rôle que toutes et tous nous avons à jouer dans ce processus de mémoire et de réconciliation. Tout en étant marqué par le poids du passé, je souhaite que nous puissions toutes et tous contribuer ici à la construction d'un avenir collectif empreint de respect mutuel. Une fois que j'ai prononcé ces mots, ceci ne nous absout pas d'agir. Il ne s'agit pas d'une formule magique qui, comme par enchantement, nous permet de dire : nous sommes maintenant réconciliés.

Par exemple, au sein de l'UQÀM, comme plusieurs institutions québécoises, nous avons besoin de prendre des actions, prendre des mesures importantes pour aller ou tendre vers

une réconciliation véritable. Et on ne peut pas décider pour autrui de se réconcilier. Ce que l'on peut faire, c'est tendre la main, faire des gestes et ensuite, quand l'autre personne, l'autre sera prêt, si un jour elle l'est, on pourra se prendre la main et on pourra travailler à cette réconciliation. Nous avons créé, à l'UQÀM un comité sur la réconciliation, comité que je préside. Nous avons identifié une série de mesures que nous pouvons prendre, non seulement pour favoriser une réconciliation dans un sens large, mais aussi pour s'assurer de mieux intégrer les savoirs qui proviennent des différentes cultures des Premières Nations et Inuits au sein de notre institution, et ce, de manière respectueuse de ces savoirs et aussi pour favoriser la réussite académique universitaire des étudiantes et étudiants qui proviennent des Premières Nations et Inuits. Je dirais surtout des Premières Nations, parce qu'on a très peu d'étudiants inuits qui viennent chez nous.

Parmi les mesures prises, nous avons créé un bureau de relations entre l'étudiant autochtone et l'université. Nous avons embauché une personne-contact, madame Alexandra Lorange, qui est Attikamek, qui devait venir faire une présentation aujourd'hui, mais qui ne peut être présente, à son grand regret, pour des raisons hors de son contrôle. Il y avait aussi Roméo Saganash qui devait venir nous rencontrer aujourd'hui. Malheureusement, nous avons reçu un message hier nous indiquant que sa mère était décédée dans les derniers jours.

Heureusement, par contre, il y a des gens qui ont les capacités de relever, au pied levé, des défis et d'accepter des invitations qui sont faites parfois à la dernière minute parce que tous les éléments s'enchaînent. C'est ainsi que, jeudi dernier, nous avons contacté M^e Wina Sioui et nous lui avons demandé si elle serait disponible et disposée à venir nous entretenir sur des enjeux qui touchent les Premières Nations. Évidemment, on ne peut pas à si brève échéance demander à une ou un conférencier de venir discuter de l'enjeu qu'est le cinquantième anniversaire du droit de vote des membres des Premières Nations au Québec. Mais, de manière plus générale, ce 50^e anniversaire vise à se remémorer le fait

que les membres des Premières Nations n'ont pas été inclus, pendant longtemps, dans la conception de notre État, de notre corps politique. Cela souligne que cette inclusion n'était pas encore tout à fait réalisée. Nous avons des enjeux qui sont loin d'être réglés.

M^e Wina Sioui viendra donc présenter les enjeux de la réconciliation et des commissions d'enquête au regard des peuples autochtones. M^e Sioui est membre de la Nation huronne-wendat et de la communauté anishnabe Abitibiwinni. Maître Sioui est une avocate membre du Barreau du Québec et elle est médiatrice accréditée. Comme je l'ai souligné, elle est membre de la Nation huronne-wendat et de la communauté anishnabe Abitibiwinni et possède une connaissance et une expertise, des expertises diversifiées des réalités et des cultures des Premières Nations.

Après avoir travaillé pendant près de dix au sein d'un cabinet boutique réputé en droit autochtone, elle agit présentement à titre d'avocate-conseil pour une clientèle principalement issue des Premières Nations, incluant l'Assemblée des Premières Nations du Québec-Labrador, l'APNQL. M^e Sioui préside différentes assemblées, dont les assemblées des chefs de l'APNQL et siège sur plusieurs comités et conseils d'administration pour la promotion et l'avancement des droits des Premières Nations.

**LES ENJEUX DE LA RÉCONCILIATION ET DES COMMISSIONS
D'ENQUÊTE AU REGARD DES PEUPLES AUTOCHTONES**

Me Wina Sioui, LL. B.
Avocate-conseil

J'ai le plaisir d'être ici avec vous aujourd'hui et j'aimerais d'abord reconnaître également qu'on se trouve présentement sur le territoire de la nation Kanyen'kehàka. Remarquez que je vais un peu plus loin que dire un territoire autochtone. Pour moi, je reconnais le territoire de la nation Kanyen'kehàka, la nation mohawk, et la remercie de nous permettre de nous recueillir ici aujourd'hui.

Donc, comme je disais, c'est un honneur pour moi de m'adresser à vous à l'occasion de ce colloque. J'allais un peu me présenter, mais je le ferai un peu plus rapidement puisque Me Cyr vient justement de le faire. Je ne voudrais donc pas répéter ce qui a été dit.

Je suis, d'abord et avant tout, une fière Wendat, membre de la Nation huronne-wendat, et également de la nation Abitibiwinni. Pour ceux qui se demandent qu'est-ce que la nation Abitibiwinni, sachez que celle-ci n'est aucunement liée à mon prénom Wina, car on me demande souvent s'il y a un lien ? Il n'y en a aucun. En fait, il s'agit de la communauté Pikogan en Abitibi-Témiscamingue, là où j'ai grandi. Je suis née à Wendake, près de Québec, la seule communauté wendat au Canada, et j'ai grandi en Abitibi avec les Anishnabe, appelés aussi Algonquins.

Nous sommes réunis aujourd'hui à l'Université du Québec à Montréal, université où j'ai d'ailleurs obtenu mon premier baccalauréat en 1996, en éducation, avant de faire un retour sur les bancs universitaires en 2007 pour y entreprendre des études en droit à l'Université de Montréal et devenir par la suite membre du Barreau du Québec. Je désirais devenir avocate, mais pas seulement avocate. J'ai toujours, toujours eu à cœur et

j'ai baigné dans le monde des Premières Nations. Je désirais assurer le respect et l'avancement des droits des Premières Nations dans un esprit de rapprochement. Je considère que j'ai toujours vécu dans deux mondes, l'univers des Premières Nations et celui non autochtone, celui que je pourrais dire québécois ou canadien. Cela m'a apporté une perspective toute particulière et unique, ce qui a teinté l'ensemble de mon parcours professionnel, même mon parcours personnel.

Je viens d'une famille de passionnés, où l'éducation a été au cœur de toutes nos discussions et de toutes nos actions et qui nous a guidés dans la défense et l'avancement des droits de la Nation huronne-wendat, mais aussi de l'ensemble des Premières Nations. Je réfère ici, entre autres, à la bataille juridique que ma famille a menée et qui a justement abouti, en 1990, à l'arrêt Sioui¹. Cette cause, rendue de façon unanime par les neuf juges de la Cour suprême du Canada, reconnaît l'application territoriale d'un traité conclu en 1760. Ce traité, désigné antérieurement comme le Traité de Murry, est dorénavant connu sous le nom de Traité Huron-Britannique.

Je pense aussi à ma grand-mère, la docteure Éléonore Sioui, une personne incontournable dans notre famille. Elle a été une des premières femmes issues des Premières Nations à obtenir un doctorat. Elle a également publié de nombreux ouvrages et recueils de poésie. En 2001, elle était intronisée au sein de l'Ordre du Canada à titre d'Officier. C'était une femme exceptionnelle, une très belle femme, une femme qui a foncé, une féministe qui a défendu les droits des Premières Nations et qui est retournée à l'université, et ce, après avoir élevé ses sept enfants de façon extrêmement modeste. Il fallait l'appeler « docteure ». J'ai donc appris, très jeune, à être polie et respectueuse des titres.

J'ai œuvré pendant plusieurs années, après avoir complété mes études en droit, dans un cabinet boutique, un petit cabinet, pour y travailler avec M^e Peter Hodgins, qui fut pour moi un mentor. M^e Hodgins fut cet avocat qui intervint devant la Cour suprême dans

¹ [R. c. Sioui, \[1990\] 1 RCS 1025, 1990 CanLII 103 \(CSC\)](#)

l'affaire Sioui. Je pratique maintenant, depuis quelques années, à mon propre compte, à titre d'avocate-conseil. J'ai quitté un cabinet, spécialisé en litiges, pour effectuer un peu plus de consultations. Je représente l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL), ce qui me donne l'occasion d'être impliquée dans des dossiers extrêmement intéressants et diversifiés. Notons, par exemple, ceux des services de police des Premières Nations œuvrant au sein des diverses communautés, d'un conseil des femmes élues, mis en place à la suite des événements de Val-d'Or et de la réforme, entre autres, de l'unité créée au sein du Bureau des enquêtes indépendantes, le BEI. Je travaille donc, en concertation avec différents groupes, en vue de l'avancement et de la protection des droits, mais aussi pour éduquer, échanger, apprendre à se connaître dans divers contextes.

Mon travail auprès de l'APNQL m'a amené à représenter cette dernière devant les deux commissions d'enquête, à savoir celle de l'*Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et disparues* (ENFFADA) de même que la *Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès*, communément connue sous la désignation de Commission Viens, du nom de son unique commissaire, l'honorable Jacques Viens.

Ces deux commissions d'enquête avaient pour toile de fond : la réconciliation dans, ce que j'appellerais, un idéal de justice et d'éducation. L'éducation est le centre de tout changement ce qui est d'une importance cruciale dans toute action qu'un individu peut prendre. Mentionnons que les travaux de ces deux commissions d'enquête se sont déroulés de façon parallèle.

La première était pancanadienne tandis que la seconde intéressait le Québec uniquement. Elles se sont déroulées pratiquement en même temps, ayant débuté et s'étant terminées, en pratique, dans les mêmes délais. L'ENFFADA a déposé son rapport final le trois juin dernier à Gatineau alors que la *Commission Viens* doit déposer le sien d'ici la fin du mois de septembre.

Permettez-moi de faire une brève entrée en matière pour aborder quelques définitions, afin d'asseoir un peu les termes pour qu'on puisse parler des mêmes choses avant d'aborder les questions afférentes aux commissions d'enquête et les peuples autochtones. En ce qui concerne la définition juridique de « peuples autochtones », au Canada, celle-ci se retrouve à l'article 35.2 de la partie 2 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, qui se lit comme suit :

Dans la présente loi, « peuples autochtones du Canada » s'entend notamment des Indiens, Inuits et Métis du Canada.

On comprend donc en lisant cette définition que les autochtones sont composés de trois groupes distincts, à savoir, les Indiens, — c'est le terme juridique enchâssé — lequel correspond, dans le langage couramment utilisé, aux Premières Nations. Ce terme n'est peut-être pas parfait, mais c'est, je crois, le meilleur terme à défaut d'en avoir un meilleur. Antérieurement à l'utilisation de ce terme, on référerait peut-être plus à Indiens ou même Amérindiens en parlant des Premières Nations. Celui-ci réfère également aux Inuits et aux Métis. Dans le cas des Métis, soulignons qu'il s'agit de la nation métisse et non au simple fait qu'une personne puisse avoir un ancêtre issu des Premières Nations. Dans ce cas, la personne peut être métissée, mais cela ne fait pas d'elle une personne métissée au sens de l'article 35 de la Constitution et qui détiendrait conséquemment de droits protégés par l'article 35.

Donc, bien avant d'être des autochtones, les membres des Premières Nations, par exemple, sont d'abord et avant tout des Cris, Wendats, Anishinaabe, Mi'kmaq, Kanyen'kehàka, Innus, et cætera. Ainsi, avant d'appeler quelqu'un « un autochtone », la plus grande marque de respect, selon moi, c'est d'aller au plus petit dénominateur commun. À titre d'exemple, avant d'appeler quelqu'un « un Européen », on va l'appeler peut-être un Français et peut-être même de la région de la France d'où il vient. Moi, je ne me considère pas être une autochtone. Je n'utilise d'ailleurs pratiquement jamais ce

terme, en tout cas, le moins possible ou seulement lorsque requis. Je me considère Wendat. Il y a plusieurs Premières Nations à travers le Canada et au Québec et chacune d'elles est unique, possède une richesse culturelle et diversifiée, qui inclut une langue, une culture, une spiritualité, une histoire, des droits, une localisation géographique complètement différents, mais qui leur sont propre.

Mais, s'il existe un élément qui rejoint tous les peuples autochtones au Canada, je dirais que c'est le lien profond qui les unit au territoire. L'attachement au territoire, le territoire, se trouve au cœur même de l'identité autochtone. Et cela, c'était vrai hier et c'est encore vrai aujourd'hui. Puis, si la tendance se maintient, je pourrais même affirmer que cela sera encore vrai demain. Pourquoi ? Parce que ça fait partie un peu de notre ADN. Le territoire, c'est un peu comme le sang qui coule dans nos veines, ça fait partie de nous. Le territoire, fait des Premières Nations ce qu'elles sont.

Alors, pourquoi débiter une rencontre ou un événement par la reconnaissance du territoire coutumier de la nation sur lequel on se trouve ? Eh bien, justement, comme étant une marque de respect, et ce, à deux niveaux. Dans un premier temps, un respect des liens passés, présents et futurs, avec les Premières Nations, les liens passés, et dans un deuxième temps une marque de respect puisée dans les traditions les plus anciennes de plusieurs Premières Nations. À titre d'exemple, lors des échanges de « wampums », on disait à l'époque : « Moi je m'appelle Wina Sioui, je m'appelle Wina, je viens de Wendake, je suis ici en territoire Kanyen'kehàka. » Il s'agit d'une façon de commencer les échanges, d'honorer et de reconnaître où on se trouve, qui on est, et où on s'en va.

La reconnaissance du territoire représente certainement une étape sur le chemin de la réconciliation et un mot qui se trouve sur toutes les lèvres ces dernières années. Mais si cela représente un pas, une étape importante, cela ne représente certainement pas une fin en soi.

Abordons dès lors les questions des commissions d'enquête et de la réconciliation. Une enquête publique peut prendre au moins trois formes. Il peut s'agir d'une commission royale, telle la *Commission royale sur les peuples autochtones*, d'une commission vérité et réconciliation, comme celle qui s'est déroulée au Canada en 2007 et 2015 ou d'une commission d'enquête, à l'exemple de la *Commission Viens* et l'*Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et disparues*. Mais, quels sont les points communs de toutes ces enquêtes publiques ?

En premier lieu, elles ont toutes été créées, la plupart du temps, à la suite d'un scandale ou d'une crise sociale, un événement qui a été hautement médiatisé bien souvent.

La *Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones* ou la Commission Érasmus-Dussault a été créée suite à la crise d'Oka en 1990. L'Enquête nationale a été mise en place dans le contexte de la tragédie nationale concernant les meurtres et les disparitions et la violence faite à l'endroit des femmes autochtones du Canada. Si on ne s'entend pas sur le nombre de disparitions et d'assassinats de femmes de Premières Nations, on s'entend sur le fait que cela existe. La *Commission Viens* a été mise en place à la suite aux événements de Val-d'Or et à la vague de dénonciations d'abus policiers commis à l'endroit des femmes des Premières Nations, partout au Québec.

Deuxièmement, ces commissions ont toutes pour toile de fond la réconciliation et l'éducation. L'éducation de la société tout entière par la recherche de justice.

Voyons d'abord, la *Commission de vérité et réconciliation du Canada sur les pensionnats autochtones*, aussi désignée la « CVR », dont le mandat, était de « contribuer à la vérité, à la guérison et à la réconciliation concernant l'héritage des pensionnats indiens. La réconciliation, telle que comprise par la CVR, est un processus continu visant à établir et à maintenir des relations respectueuses et un élément essentiel de ce processus consiste à réparer le lien de confiance en présentant des excuses, en accordant des réparations individuelles et collectives tout en concrétisant des actions qui témoignent de

véritables changements sociétaux. La *Commission royale sur les peuples autochtones* ne concluait-elle pas justement en 1996 que la reconstitution des nations autochtones était essentielle afin d'aller vers ces changements sociétaux ? Notons également que la CVR renvoie, dans plusieurs de ses appels à l'action, à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* en tant que cadre de réconciliation.

En ce qui concerne l'*Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et disparues*, sa mise en place découle directement d'une recommandation de la CVR. Cette enquête avait pour but la réconciliation de l'histoire des familles et des survivantes de crimes humains qui perdurent encore aujourd'hui. Fait à noter, plus de 130 femmes et filles autochtones ont été assassinées depuis le début de cette enquête nationale.

Pour ce qui est de la *Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation, progrès*, son titre parle de lui-même, le mot « réconciliation » s'y trouvant directement. Son mandat est basé sur l'écoute des préoccupations exprimées par tous les intervenants dans le but de favoriser leur réconciliation, contribuant ainsi au progrès des relations entre les autochtones et le gouvernement du Québec.

Quant au format et de l'ambiance de ces deux commissions d'enquête dans lesquelles j'ai agi et participé aux travaux, j'ai pu observer une volonté marquée de faire les choses autrement, et ce, à tous les niveaux, particulièrement à l'égard d'une valorisation de l'héritage des Premières Nations. Ces dernières ont réussi, dans une certaine mesure, à investir et à personnaliser ces deux commissions de manière à se rapprocher des valeurs autochtones. Voici quelques anecdotes qui permettent mieux comprendre comment ces commissions d'enquête ont pu être personnalisées pour se rapprocher de ces valeurs autochtones. Ainsi, dans le cadre de l'*Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et disparues*, l'une des quatre commissaires

écoutait, au cours des audiences finales qui se déroulaient devant une salle remplie au maximum de sa capacité, les plaidoiries alors qu'elle siégeait tout en berçant un bébé, fait plutôt rare, disons-le. On pouvait également observer et entendre dans la salle des bébés de même que de jeunes enfants rire ou parler, phénomène typique de l'univers des Premières Nations. Les enfants font vraiment partie intégrante de la société et ils sont présents au cours de rencontres ou au sein des assemblées. Ils étaient présents lors des audiences finales.

Nos plaidoiries terminées, et après que mon collègue et moi ayons quitté les lieux, nous avons reçu un appel de la procureure en chef de l'Enquête nationale, maître Christa Big Canoe, nous demandant s'il nous était possible de revenir sur les lieux de l'audience en vue de participer à une cérémonie, au cours de laquelle on voulait nous rendre hommage et rendre honneur aux témoins qui s'étaient présentés devant la commission. Cette cérémonie, constituée de chants et de danses traditionnelles, était vraiment belle et touchante. Elle se voulait un remerciement aux participants.

On notait également, et ce tout au long des travaux de cette enquête, la présence d'une importante équipe de psychologues ou de soutien psychologique pour accompagner et soutenir les familles et survivantes. Il y avait sur chaque table un sac qu'ils appelaient "un sac de larmes". Ces sacs étaient conservés pour être brûlés au cours d'une cérémonie afin qu'on brûle les larmes, ce qui est pour le moins particulier. Cette équipe de psychologues, dont faisaient partie mes deux sœurs, visait à soutenir psychologiquement les personnes, les familles de même que des membres des Premières Nations, ayant connu un suicide, une disparition ou un assassinat. Cela démontre justement la profondeur des blessures qu'avaient subies ces personnes et de ces familles. Fait à souligner, mes sœurs étaient même à l'occasion de garde toute la nuit au cas d'une urgence, ce que l'on ne voit pas normalement au cours d'une commission d'enquête.

J'ai, par contre, été témoin d'un contraste flagrant en ce qui concerne l'engagement des

corps policiers. Il y avait des policiers de partout au Canada qui sont venus témoigner, incluant la Gendarmerie royale du Canada et la Police provinciale de l'Ontario. Ces derniers ont présenté, tout au tout début de leur témoignage, des excuses aux victimes, aux familles, aux membres des Premières Nations, aux peuples autochtones de tout le Canada, le traitement qu'elles et qu'ils avaient subi. Je pense, entre autres, à la commissaire Brenda Lucki, de la GRC, qui s'est excusée tant en son nom personnel qu'au nom de son corps policier pour tous ces moments où la GRC n'avait pas été au rendez-vous en laissant tomber ces femmes et ces familles et promettant que ça allait changer. Est-ce que ça changera ? Je ne sais pas. Mais je sais que du côté du Québec, on a assisté à une situation tout à fait opposée de la part de la Sûreté du Québec. On a fait face à une coquille complètement fermée ou opaque. Aucune excuse, aucune reconnaissance de la situation. Il y avait une différence flagrante entre les deux approches. Les Premières Nations ne demandent pas la perfection, mais souhaitent voir au moins une attitude ouverte, une attitude qui démontre l'écoute et qui reconnaît un état de fait.

En terminant, je dirais que peu importe que l'on préfère utiliser le mot « réconciliation », le terme « reconstruction des nations » ou encore celui de « rapprochement », pour qu'il y ait une réelle réconciliation, cela prend d'abord et avant tout une connaissance et un respect mutuel. Il faut s'intéresser sincèrement et humblement à l'autre. Il faut vouloir connaître l'autre, s'y intéresser et poser des questions. Une chose est certaine, il faudra de nombreuses années pour réparer les relations et rétablir des liens de confiance au sein même des Premières Nations, au sein même de chacune des communautés des Premières Nations et entre ces différentes nations aussi. Il doit donc y avoir une reconstruction des nations, comme nous l'enseignait si justement la Commission royale d'enquête en 1996. Pour vous donner une image, parce qu'une image vaut mille mots, on pourrait dire en quelque sorte que la réconciliation, c'est un peu comme manger un éléphant. C'est impossible de manger un éléphant en une seule bouchée. Il se mange une bouchée à la fois. La réconciliation ne se fera pas en une seule journée. Le processus sera long et périlleux. Il ne peut pas y avoir de raccourcis possibles. Le processus de réconciliation ne

peut donc pas être un simple « check-list », une simple liste de vérification.

Reconnaître le territoire coutumier d'une nation, inviter un aîné, offrir du tabac, faire partie de la réconciliation et des rapprochements, mais, à la condition que cela soit fait pour les bonnes raisons. Je ne crois pas que ce soit un bon indicateur de réussite si on fait cela parce que c'est ce qui est demandé ou parce que cela paraît bien de le faire. Mais, la réconciliation, c'est aussi, d'abord et avant tout, la responsabilité des gouvernements, quels qu'ils soient, fédéral, provinciaux et territoriaux. Nos propres gouvernements aussi, comme le soulignait chef Picard. Mais c'est aussi la responsabilité de chacun d'entre nous. Nelson Mandela disait que l'éducation, c'est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde. Comme il semble que la priorité du premier ministre actuel soit l'éducation, souhaitons, à l'instar de Nelson Mandela, qu'elle soit l'arme qui changera les mentalités et qu'un processus de réconciliation et de reconstruction puisse être signe de changements et de rapprochements sincères.

Merci.